



Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté modificatif du 22 JUL. 2019

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2009 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2018 modificatif autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale.

Vu l'arrêté du 29 juin 2018 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2019 ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté du 29 juin 2018 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2019 susvisé est rapporté.

Article 2 : Sont nommés membres de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale ouvert au titre de l'année 2019 :

Madame FOURCADE Maryse

Inspectrice générale des affaires sanitaires et sociales,
Présidente ;

Mme AZZAZ Fatima Administratrice civile hors classe du ministère de l'économie et des finances, honoraire ;

Mme BURDIN Myriam Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de l'offre de soins ;

M. DE FREITAS Christophe Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à direction départementale de la cohésion sociale de la Sarthe ;

M. KOUNOWSKI Julien Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

M. LEMAHIEU Reynald Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

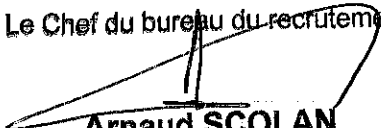
M. TARDIF Géraud Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale Haute-Savoie.

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par Mme AZZAZ Fatima.

Article 3 : Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 22 juillet 2019

Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN